



CITTA' DI TORINO

DIREZIONE SERVIZI EDUCATIVI

GESTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - GESTIONE RISTORAZIONE SCOLASTICA

ANNÉE SCOLAIRE 2017 – 2018

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES ET INFORMATIONS SUR LA DIETE ET LE MENU ALTERNATIF

1. DIFFERENCE PARMIS LA DIETE ET LE MENU ALTERNATIF

La DIETE consiste en un spécifique régime alimentaire à suivre en raison d'une maladie ou d'une pathologie. En plus de la demande de la diète, un certificat médical doit également être présenté. Le MENU ALTERNATIF peut consister en un repas sans porc, ou sans viande de toute nature, ou sans viande ou poisson, ou encore sans protéines animales. Le menu alternatif exclut donc certains aliments en raison de principes éthiques et religieux; les aliments exclus sont remplacés par d'autres aliments dont la valeur nutritionnelle est similaire.

2. COMMENT DOIS-JE DEMANDER LA DIETE ?

Pour demander la diète, Vous devez remplir le formulaire nommé M045 et annexer le certificat médical rédigé sur un spécial formulaire (Allegati 1a-1b-1c-1d). Les formulaires sont disponibles à: a) bureau de l'économe de l'école ou de la crèche (scuole dell'Infanzia e dei Nidi d'Infanzia) gérés par la Ville de Turin (Comune di Torino); b) bureau n. 7 au rez de chaussée de la Direzione Servizi Educativi – V. Bazzi 4 le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h; du mardi au vendredi de 9h à 13h; c) site web www.comune.torino.it/servizieducativi/ristorazionescolastica/menualternativi/index.htm.

En cas de première demande, la diète sera fournie dans les dix jours.

3. COMMENT DOIS-JE DEMANDER LE MENU ALTERNATIF?

Pour demander le menu alternatif, Vous devez d'abord Vous enregistrer dans le site web TORINO FACILE www.torinofacile.it en suivant ce chemin: scegliere username e password/ tutti i servizi-servizi educativi/scelta pasti alternativi; Vous devez suivre le chemin indiqué sur le site jusqu'à ce que Vous trouviez le cognome/nome de votre enfant; enfin Vous devez choisir. Le menu alternatif ou la diète choisis seront servis à votre enfant dans le cinquième jour ouvrable successif. Le menu que Vous auriez choisi choisi sera fourni dans le cinquième jour ouvrable.

4. QUE DOIS-JE FAIRE POUR M' ENREGISTRER DANS LE SITE WEB TORINO FACILE?

Pour Vous enregistrer il est indispensable que Vous ayez avec Vous: le code fiscal et le document d'identité du parent référent pour la restauration, un numéro de téléphone et un adresse de courrier électronique. Vous devez suivre les instructions du site.

5. QUELS SERVICES PUIS-JE UTILISER AVEC MES MOTS DE PASSE OBTENUS PAR MON ENREGISTREMENT DANS LE SITE TORINO FACILE ET DANS MON PORTEFEUILLE ELECTRONIQUE (BORSELLINO ELETTRONICO)?

Le nom d'utilisateur et le mot de passe peuvent être utilisés pour les services éducatifs (Servizi Educativi), l'accès à Votre portefeuille électronique et le choix du menu alternatif.

Avec le mot de passe d'accès à Votre portefeuille électronique, Vous pouvez choisir aussi le repas alternatif. Il est donc recommandé de conserver vos mots de passe avec le plus grand soin.

6. J'AI PERDU MON MOT DE PASSE D'ACCÈS À TORINO FACILE: QUE DOIS -JE FAIRE?

Vous ne pouvez pas Vous enregistrer immédiatement de nouveau dans le site. Vous devez d'abord envoyer un courrier électronique à l'adresse info@torinofacile.it. L'objet du message doit être: "révocation du mot de passe"; dans le courrier Vous devez indiquer le nom, le prénom, le numéro et la date de délivrance de votre document d'identité, et votre code fiscal (codice fiscale). Après quelques jours (au plus cinq jours), Vous recevrez un courrier électronique de confirmation de l'annulation; Vous pouvez ainsi passer à la nouvelle registration en choisissant un nouveau mot de passe. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le numéro vert gratuit 800450900.

7. POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/18 DOIS-JE DEMANDER DE NOUVEAU LE MENU ALTERNATIF, MEME SI MON ENFANT A BENEFCIE DU MENU PENDANT LA PASSE ANNÉE 2016/17?

Non, chaque année scolaire le menu alternatif est automatiquement renouvelé, même si votre enfant a changé le type d'école fréquentée.

8. POUR L'ANNÉE 2017/18, DOIS-JE DEMANDER DE NOUVEAU LA DIETE MEME SI MON ENFANT A BENEFCIE DE LA DIETE PENDANT LA PASSE ANNÉE SCOLAIRE 2016/17?

Oui, pour l'année scolaire 2017/18 Vous devez demander de nouveau la diète parce que la diète ne se renouvelle pas automatiquement chaque année scolaire.

9. MON ENFANT EST ALLERGIQUE AU GLUTEN/ATTEINT DE FAVISME: POUR RENOUELER LA DIETE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/18 DOIS-JE SOUMETTRE UN NOUVEAU CERTIFICAT MÉDICAL?

Non, Vous n'avez pas à soumettre un nouveau certificat médical; pour renouveler la demande de diète en cas de cœliaque/favisme, le certificat médical présenté les années scolaires précédentes est toujours valable; donc Vous devez présenter seulement le formulaire nommé M045.

10. L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/18 MON ENFANT AURA BESOIN DE LA DIETE ET DU MENU ALTERNATIF: QUE DOIS-JE FAIRE?

Vous devez remplir le formulaire nommé M045 en indiquant également le menu alternatif, en plus de la diète.

11. JE NE SAIS PAS QUI PEUT M'AIDER A CHOISIR LA DIETE OU LE MENU ALTERNATIF

Pour les écoles maternelles et les crèches gérés par la Ville de Turin (Comune di Torino), Vous pouvez Vous adresser au bureau de l'économiste de l'école ou de la crèche.

Pour les écoles maternelles gérées par l'Etat Italien, les écoles primaires et les collèges, Vous pouvez Vous adresser au bureau n. 7 au rez de chaussée de la Direzione Servizi Educativi – V. Bazzi 4 le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h; du mardi au vendredi de 9h à 13h.

12. PLUS D'INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Du lundi au vendredi de 9h à 16h Vous pouvez appeler le numéro 01101127566.

Du lundi au jeudi de 9h à 16h et le vendredi h de 9h à 13h Vous pouvez appeler le suivants numéros : 01101139774; 01101139772 et 01101127518. Vous pouvez également consulter le site internet www.comune.torino.it/servizieducativi/ristorazionescolastica.